

Service Etat-civil/Elections/Cimetières
Réf. CF/SS

DECISION MUNICIPALE N°2026/...228
Portant sur la décision du maire relative à la reprise d'une concession en état
d'abandon et non entretenues
Cimetière Ancien situé route de Saint-Leu

Le Maire de la Ville d'Ermont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la délivrance et à la reprise des concessions, et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L. 2213-8, L. 2213-9, L.2223-4, L.2223-14 à L.2223-17 et L.2223-18, R.2213-42, R.2223-06, R.2223-12 à R.2223-23, R2512-33,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Vu le décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire.

Vu le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 (Article 42), relatif aux opérations funéraires.

Vu la délibération n°2026/22 du 27 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire, en application des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, pour la durée du mandat,

Vu l'arrêté municipal n°2022/770 du 23 septembre 2022 portant sur le Règlement Général des Cimetières d'Ermont,

Considérant que le Conseil municipal n'a pas mis fin à cette délégation,

Considérant la possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon. En effet, si par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête cet aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant pour tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain,

Considérant les places disponibles dans les cimetières de la Commune d'Ermont,

Considérant que l'état dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des cimetières communaux ainsi qu'à la dignité humaine.

DECIDE

Article 1^{er} : La procédure a été engagée et que le premier procès-verbal a été dressé le 11 octobre 2024, visant la liste des concessions en état d'abandon et non entretenues, que celui-ci a été dûment notifié et affiché le 21 octobre 2024 et que la liste des concessions a été déposée en Préfecture du Val d'Oise en date du 12 septembre 2024.

Article 2 : Le deuxième procès-verbal a été dressé le 23 février 2026 et qu'il a été constaté que les concessions sont toujours en état d'abandon à l'issue du délai d'un an, que celui-ci a été dûment notifié et affiché le 26 février 2026.

Article 3 : Les concessions indiquées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Article 4 : Les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur les concessions seront enlevés par les soins de la commune à l'issue d'un délai d'un mois après la publication de l'arrêté visé à l'article 9.

Article 5 : À l'issue d'un délai d'un mois après la date de la publication régulière de l'arrêté visé à l'article 9, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les concessions reprises, en vue de leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet situé dans le même cimetière. Les règles applicables en la matière seront rigoureusement respectées.

Article 6 : Les emplacements de terrain, dont la reprise des concessions est prononcée après ces diverses opérations, seront concédés à nouveau.

Article 7 : Toutes les conditions requises prévues par les lois et règlements, étant rigoureusement respectées, il y a lieu de prononcer la reprise de ces concessions en état d'abandon et non entretenues.

Article 8 : Que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-jointe seront reprises par la commune.

Article 9 : Qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise, dont la publication sera assurée conformément à la réglementation en vigueur et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Article 10 : La présente décision sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11 : De transmettre à Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil la présente décision, qui sera conservée aux archives du service funéraire de la Commune d'Ermont.

Article 12 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Il est possible de saisir d'un recours gracieux l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ermont, le 09/04/2026



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont

Conseiller départemental du Val d'Oise

ANNEXE

Liste des concessions perpétuelles à reprendre :

DIVISION 1 : 17 concessions

- n°10 - délivrée le 01/03/1920 à Monsieur PÉCUS Arthur, pas de numéro sur le titre - famille : PECUS/VERBOUX/POULAIN/BUCAILLE
- n°179 - délivrée le 15/03/1916 à Madame CARRUELLE, titre n°648 - famille : CARRUELLE
- n°197 - délivrée le 17/10/1918 à Madame BÉRANGER, titre n°772 - famille : BERANGER
- n°202 - délivrée le 02/05/1916 à Mme CHABRE née LOYAL, faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 22 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : CHABRE/LOYAL
- n°311 - délivrée le 29/12/1933 à Madame BERAULT née FRÉTILLARD Eugénie, titre n°877 - famille : BERANET/FRÉTILLARD
- n°318 - délivrée le 18/12/1930 à Monsieur FRANCHE Auguste, pas de numéro sur le titre - famille : FRANCHE/JORDI/DELLION/CONSTAND
- n°320 - délivrée le 31/12/1929 à Madame RIOM, pas de numéro sur le titre - famille : RIOM Madame RIOM
- n°372 - délivrée le 20/03/1880 à Madame HOLZBACHER, titre n°19 - famille : HOLZBACHER/SAFFROY
- n°374 - délivrée le 01/07/1873 à Monsieur DUCHOUX Jean, pas de numéro sur le titre - famille : DUCHOUX/MIGNAND/BRETON
- n°394 - délivrée depuis plus de 30 ans (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : GONDEAU
- n°406 - délivrée le 28/08/1861 à (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : DUCHESNE/PESME/LEMAROEELLE
- n°409 - délivrée depuis plus de 30 ans (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : INCONNUE. Dossier vide, pas de renseignements, pas de documents dans le fond de dossier.
- n°413 - délivrée le 18/01/1861 à (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : LEGOT/GOSSET
- n°523 - délivrée le 01/02/1936 à Madame GELIN, pas de numéro sur le titre - famille : GELIN/DRUMAIN
- n°552 - délivrée le 05/03/1890 à Madame JUDENNE, pas de numéro sur le titre - famille : DELARUE/JUDENNE/MENIN
- n°578 - délivrée le 29/12/1933 à Monsieur RABIGOIST Lucien, titre n°873 - famille : RABIGOIST/LEROUX/RUFENACH/LELONG
- n°629 - délivrée le 05/03/1890 à Madame FOY, pas de numéro sur le titre - famille : FOY

DIVISION 2 : 12 concessions

- n°15 - délivrée le 12/05/1900 à Madame MATET Marie, titre n°361 - famille : MATET/LACAZE
- n°17 - délivrée le 04/12/1902 à Monsieur SCHNEIDER François, titre n°359 - famille : SCHNEIDER/DE SORIA/MAGNE
- n°51 - délivrée le 30/04/1948 à GENEVÈS, titre n°2648 (1^{er} titre) et titre n°3017 délivré le 28/02/1951 (2^{ème} titre) - famille : ENEVES/PERENOT
- n°134 - délivrée le 14/05/1934 à Monsieur AGOPIAN Boghos (en 1934) et à Monsieur AGOPIAN Jacques (en 1949), titre n°905 (1^{er} titre) et titre n°2856 délivré le 30/12/1949 - famille : AGOPIAN

- n°273 - délivrée le 11/01/1923 à Madame DISCHLER, faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : DESNOYELLES/DISCHLER
- n°349 - délivrée le 10/11/1921 à Madame LAURENT née COLLET Angèle (en 1921) et Madame CASTAGNONI (en 1945), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°2290 délivré le 30/11/1945 (2^{ème} titre) - famille : CASTAGNONI/LAURENT/COLLET
- n°521 - délivrée le 15/12/1931 à Madame FOUCHET (en 1931) et à Monsieur SANDRINI Maurice (en 1953), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°2501 délivré le 30/05/1947 (2^{ème} titre) et titre n°3353 délivré le 30/05/1953 (3^{ème} titre) - famille : FOUCHET/SANDRINI
- n°550 - délivrée le 20/05/1922 à Monsieur MORIS Edouard (en 1922) et à Madame MORIS née MAURISSON Louise (en 1933), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°872 délivré le 29/12/1933 (2^{ème} titre) - famille : MAURISSON/MORIS
- n°594 - délivrée le 24/05/1901 à Madame DUTOIT Rosa épouse FOUREAU, titre n°313 - famille : HOUZÉE/DUTOIT
- n°604 - délivrée le 12/10/1898 à Monsieur BRICQUET Antoine (en 1898) et à Madame GERFAUD née Léontine BRICQUET (en 1905), titre n°173 (1^{er} titre) et titre n°323 délivré le 20/07/1905 (2^{ème} titre) - famille : BRICQUET/BROUTIN/GERFAUD
- n°655 - délivrée le 30/07/1938 à Madame BOUILLON, titre n°1280 - famille : BOUILLON
- n°659 - délivrée le 28/02/1939 à Monsieur VERDIER Paul, titre n°1341 - famille : VERDIER/PONS/AGUIÉRIÉ

DIVISION 3 : 6 concessions

- n°42 - délivrée le 08/10/1925 à Madame DELVOYE Eugénie veuve DENEUVILLE, pas de numéro sur le titre - famille : DENEUVILLE/DELVOYE
- n°43 - délivrée le 08/10/1925 à Madame RAINEAU née MAJEUR Eugénie, pas de numéro sur le titre - famille : RAINEAU/DELNOYE/MAYEUR/JOLLY
- n°59 - délivrée le 18/12/1930 à Madame TURBAUT Pauline veuve DESJARDINS, pas de numéro sur le titre - famille : DESJARDINS/TURBAUT/CHÉRON
- n°85 - délivrée le 20/08/1930 à Monsieur LACOMBE Louis (en 1930) et à BERTHEAULME (en 1930), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et le 18/12/1930, pas de numéro sur le titre (2^{ème} titre) - famille : BERTHEAULME/LACOMBE/FAUVEL/ RONZIERE/LEFORTIER
- n°126 - délivrée le 31/12/1931 à Madame CHAUVEAU (en 1931) et à Monsieur CHAUVEAU Louis (en 1961), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°4558 délivré le 09/10/1961 (2^{ème} titre) - famille : CHAUVEAU/DESSOLIAIRE
- n°132 - délivrée le 31/01/1942 à Monsieur PORLIER Bernard, faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : PORLIER/DELARIVIERE

DIVISION 5 : 4 concessions

- n°95 - délivrée le 30/04/1941 à Madame COURTOIS, titre n°1585 - famille : COURTOIS/MARIE ROSE
- n°253 - délivrée le 20/09/1934 à Madame CESMAT née Elisa SCHMITT (en 1934) et à Monsieur MORVAN (en 1943), titre n°929 (1^{er} titre) et titre n°1853 délivré le 28/02/1943 (2^{ème} titre) - famille : MORVAN/SCHMITT/CESMAT
- n°255 - délivrée le 05/11/1924 à Monsieur COURTEFOIS Alcide, pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°1910 délivré le 30/09/1943 (2^{ème} titre) - famille : COURTEFOIS/SANER/TAUTE/FALAIZE
- n°309 - délivrée le 28/02/1957 à Madame LECOEVRE, titre n°3879 (1^{er} titre) et titre n°5001 délivré le 09/07/1964 (2^{ème} titre) - famille : LECOEVRE/LEROY

DIVISION 6 : 7 concessions

- n°129 - délivrée le 29/02/1948 à Madame REBOURS, titre n°2613 - famille : REBOURS
- n°131 - délivrée le 30/08/1947 à Monsieur SANS Jean, titre n°2533 - famille : SANS
- n°136 - délivrée le 30/04/1946 à Monsieur HAAS, titre n°2348 - famille : HAAS
- n°137 - délivrée le 30/04/1946 à Madame LAIGLE, titre n°2347 - famille : CHARLES/LAIGLE/MARQUET/GAVOIS
- n°140 - délivrée le 30/06/1950 à Monsieur MACRÉ, titre n°2920 - famille : MACRÉ/POINDRON/SANTILLI
- n°155 - délivrée le 30/12/1951 à Madame HERRERO, titre n°3140 - famille : HERRERO/DOBREMELLE
- n°171 - délivrée le 30/12/1955 à Monsieur PETIT, titre n°5711 - famille : PETIT/COLIN/LAJEUNESSE/FERET/ AUBROCHE

TOTAL = 46 CONCESSIONS